



M. le Sous-Préfet de Palaiseau  
Avenue du Général de Gaulle  
91125 PALAISEAU

**N/ Réf. : 2018/ST/LM/029**

Le Chesnay, le 12 février 2018

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous m'avez adressé pour avis le dossier de demande de création de l'association foncière urbaine autorisée de « la plaine » à Monthléry, représentée par M. Charles Jean FURGEROT.

Cette association a pour objet de réaliser les opérations de remembrement, les travaux d'aménagement et d'équipement des terrains situés dans le périmètre d'une future opération d'aménagement sur le territoire de la commune de MONTHLERY.

Les terrains concernés sont situés en zone AU et N du plan local d'urbanisme approuvé en 2016 après examen par la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Une procédure de déclaration de projet a ensuite été initiée par la commune en vue de définir les règles d'urbanisme relatives à ce projet.

Je n'ai donc pas d'observation particulière à faire sur ce dossier, si ce n'est de rappeler que cette opération d'aménagement s'accompagne de la mise en œuvre du nouveau dispositif de compensation collective agricole. Notre Compagnie, en partenariat avec la SAFER, a d'ailleurs été mandatée pour la réalisation de l'étude préalable, laquelle est maintenant achevée.

Je vous prie de croire, monsieur le Sous-préfet, en l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,



Christophe HILLAIRET